

RAPPORT ANNUEL 2021 - 2022

Horizons

1.

Compétitivité

AGIR EN FAVEUR
D'UNE INDUSTRIE
PLUS COMPÉTITIVE

2.

Transition écologique

ADAPTER NOTRE
INDUSTRIE POUR
UN MONDE PLUS
RÉSILIENT

3.

Social

RÉINVESTIR NOTRE
CAPITAL HUMAIN POUR
REDYNAMISER NOTRE
INDUSTRIE



NOTRE VOCATION

LA MISSION
DE L'INDUSTRIE
PAPETIÈRE

- **Mettre à disposition** de tous des produits indispensables à la vie quotidienne.
- **Valoriser** la ressource forestière, développer l'économie circulaire, et réduire l'empreinte environnementale de la production des papiers et cartons, notamment grâce à l'innovation.
- **Assurer** la sécurité et la formation des collaborateurs, et attirer de jeunes talents.

COPACEL

- Vocation P.02
- Le mot du Président P.04
- Rétrospective 2021 P.06
- Le visage de l'industrie papetière P.08
- COPACEL : une organisation professionnelle au service de l'industrie papetière française P.10
- Conjoncture économique : l'industrie papetière en mouvement P.12



01

COMPÉTITIVITÉ

Agir en faveur
d'une industrie
plus compétitive

- Énergie P.17
- Approvisionnements bois P.18
- Approvisionnements en PCR P.20



02

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Adapter notre industrie
pour un monde plus résilient

- Le Green deal et le Fit for 55 P.23
- Décarbonation P.24
- Loi AGEC et loi climat et résilience P.26
- Épandage P.28



03

SOCIAL

Réinvestir notre capital humain
pour renforcer l'attractivité
de notre industrie

- Le Dialogue Social P.31
- Compétitivité des entreprises P.32

« À L'HEURE OÙ S'ENTREMÊLENT DES CRISES DE NATURE DIFFÉRENTE, LE RENFORCEMENT DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EST UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU PAYS. »

PHILIPPE D'ADHÉMAR

Président de Copacel



Par de nombreux aspects, l'année 2021 est une année charnière, durant laquelle se sont enchevêtrées les conséquences de la crise sanitaire provoquée par la covid-19 et les prémices de la guerre russo-ukrainienne. En dépit de cet environnement très incertain, grâce à ses atouts, l'industrie papetière française a su produire les nombreux biens nécessaires à la vie de nos concitoyens.

2021 a été marquée par les diverses conséquences de la covid-19, sur le plan sanitaire bien sûr, mais également économique, avec comme effets les plus visibles une forte croissance de la demande en Europe et une désorganisation mondiale des chaînes de valeur. Mais 2021, c'est aussi l'enclenchement, à partir de septembre, d'un mouvement de hausse sans précédent des prix du gaz (et par ricochet de l'électricité), consécutif à une réduction de l'offre par la Russie, ceci en préparation du conflit qui allait éclater le 24 février 2022.

A word from the President

At a time when we are feeling the effects of various different crises, the growth of the paper industry is a real asset for the French economy.

In many ways 2021 was a pivotal year, during which the consequences of the coronavirus pandemic and the beginnings of the Russo-Ukrainian War started to be felt in many sectors. Despite this very uncertain environment, thanks to its many assets the French paper industry was able to continue producing many of the essential everyday products used by our fellow citizens.



Some of the most visible effects included the sharp increase in demand for paper products in Europe and global supply chain disruption. However, in September 2021 we also saw an increase in gas prices (and consequently also electricity prices) in a magnitude we had never seen before. This was caused by a drop in gas supplies from Russia in preparation for the conflict in Ukraine that began on the 24th of February 2022.

Ce contexte, avec ses conséquences favorables et défavorables, s'est imposé avec force à l'industrie papetière. Le rattrapage de l'économie après la récession de 2020 a permis une activité soutenue dans la plupart des entreprises de ce secteur.

Mais, au second semestre, l'envolée de la hausse des coûts de l'énergie a pesé de manière marquée sur les coûts de production, et nourri un mouvement d'augmentation des prix de vente qui avait déjà démarré en raison de la hausse du coût des matières premières.

This situation, along with all its favourable and unfavourable consequences, had far-reaching implications for the French paper industry.

The economic catch-up following the recession in 2020 meant that many of the companies in this sector enjoyed sustained activity in 2021. However, during the second semester of the year the dramatic increase in energy prices had a significant impact on production costs and resulted in further increases in retail prices, which had already started to rise because of the higher raw material prices.

Dans cet environnement incertain et mouvant, l'industrie papetière a pu assurer sa mission de production tout au long de l'année grâce à plusieurs atouts notables.

En premier lieu, les biens qu'elle fabrique, qu'ils soient destinés à l'emballage, l'édition ou encore l'hygiène, sont à la fois indispensables et vertueux sur le plan environnemental (en raison de leur caractère recyclable et de l'utilisation d'une matière première renouvelable, la cellulose). En second lieu, à la différence des secteurs fortement importateurs, pénalisés par la désorganisation des circuits logistiques, l'industrie papetière utilise principalement des ressources nationales (bois, « vieux papiers », amidon...), ce qui la protège pour une grande part des « désordres mondiaux ».

Enfin, grâce à des investissements massifs réalisés dans le domaine de la décarbonation, l'industrie des pâtes, papiers et cartons a réduit, sans encore pouvoir la supprimer, sa dépendance aux combustibles fossiles.

Le rôle de COPACEL est ainsi de permettre le renforcement de ces atouts, tout en donnant aux pouvoirs publics les éléments permettant de réduire les vulnérabilités, notamment dans le domaine de la fourniture d'énergie.

Against this uncertain and changing backdrop, the French paper industry benefited from several advantages that helped it to keep production going throughout the year. First of all, the products that the industry produces, whether they are for packaging, printing or hygiene, are essential but also environmentally friendly (they can be recycled and are made from a renewable raw material, cellulose). Secondly, in contrast to other sectors that import a lot of materials and were severely affected by supply chain issues, the paper industry mainly uses natural resources (wood, paper for recycling, starch, etc.) and so was largely protected from the global disruption caused by these issues. Finally, thanks to the major investments made in decarbonisation, the pulp, paper and board industry has been able to reduce its dependency on fossil fuels, without having to forgo them completely.

The role that COPACEL played in all this was to help build on these advantages while giving the public authorities the elements needed to limit vulnerabilities, particularly with regards to energy supplies.



Industrie Papetière (@COPACEL_) Mar 14

Découvrez les propositions de l'industrie papetière à l'occasion de la #Presidentielle2022 !

Au travers de ce livre blanc, 27 propositions à l'attention du futur exécutif, et une présentation des enjeux majeurs auxquels doit faire face notre industrie.

RÉTROSPECTIVE 2021

RECYCLAGE

Rapport parlementaire sur la filière de recyclage du papier

27 JANVIER • Publication du rapport parlementaire sur la filière de recyclage du papier, rédigé par les députées Isabelle Valentin et Camille Galliard-Minier et pour lequel COPACEL a été auditionnée. Ce rapport contient 20 propositions dont certaines sont d'un fort intérêt (reconnaissance de la complémentarité entre fibres vierges et fibres recyclées...).



INVESTISSEMENTS

Plan de relance

10 entreprises papetières ont bénéficié d'aides à l'investissement accordées par l'État dans le cadre du plan de relance. Ces investissements, destinés à la décarbonation de l'économie, portent sur la réalisation de chaudières biomasse, l'efficacité énergétique ou encore la conversion de lignes de production.

10

lauréats papetiers dans le cadre du volet décarbonation



ÉVÉNEMENTS

Conférence de presse

31 MARS • COPACEL dresse, lors de sa conférence de presse annuelle, organisée cette année sous format webinaire, le bilan de l'année 2020 et les perspectives économiques de l'industrie papetière.

ÉTUDE

Rapport sur « l'évaluation de la situation et le soutien de l'industrie papetière »

13 AVRIL • Publication du rapport rédigé par des hauts fonctionnaires à la demande des ministres de l'économie et de l'environnement. Ce rapport, qui livre 10 propositions visant au soutien de l'industrie papetière, est accueilli de manière positive par COPACEL.

ENVIRONNEMENT

Publication par la Commission européenne du Fit for 55

14 JUILLET • La Commission européenne publie une douzaine de textes législatifs, destinés à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Plusieurs de ces textes, durant le processus parlementaire prévu en 2021 et 2022, auront des conséquences considérables sur l'industrie papetière.

ÉVÉNEMENTS

Journée papetière

23 NOVEMBRE • COPACEL et l'ATIP organisent la première édition de la « Journée papetière » en présence d'une centaine de participants (fournisseurs, dirigeants d'entreprises papetières, institutionnels...) réunis également pour assister à une conférence consacrée à la politique énergie/climat de l'Union européenne.



ÉVÉNEMENTS

Séminaire Emballage

24 ET 25 JUIN • COPACEL fait dans le cadre de son séminaire Emballage annuel un point sur la situation économique actuelle et à moyen terme, ainsi qu'un tour d'horizon des enjeux environnementaux, sanitaires, et du développement de nouveaux modes de consommation. Parmi les intervenants présents : l'OFCE, Biocoop, la Fedad, le CTP et Citeo.



• Une nouvelle identité visuelle

COPACEL dévoile en novembre sa nouvelle identité visuelle, axée sur la notion d'économie circulaire, et modernisée grâce à un nouveau logo. COPACEL montre ainsi sa volonté de renforcer sa visibilité et de mieux représenter l'ADN de l'ensemble de ses membres.

• Un nouveau site Internet

Vitrine incontournable pour présenter les atouts de l'industrie papetière, ses enjeux, ses produits, le site Internet de COPACEL a été entièrement refait et mis en ligne en novembre, en lien avec la nouvelle charte graphique. Découvrez-le ici !

WWW.COPACEL.FR



LE VISAGE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

L'industrie papetière est essentielle à la production de biens utilisés dans notre quotidien et elle alimente de nombreux secteurs économiques (édition, presse, agroalimentaire, santé...).

The face of the paper industry - The paper industry is essential as it produces many everyday products and supplies multiple economic sectors (publishing, press, agri-food, health, etc.).

ELLE PRODUIT UN MATÉRIAU RENOUVELABLE, RECYCLABLE ET UTILISÉ DANS DE MULTIPLES USAGES

Toutes les entreprises papetières ont comme point commun de produire un matériau constitué d'un entrelac de fibres de cellulose. Ce matériau, le papier, encore dénommé « carton » lorsqu'il est suffisamment rigide (sa masse dépasse alors les 224 g/m²), a comme caractéristique de provenir d'une ressource renouvelable (le bois) et d'être facilement recyclable pour la majorité de ses usages. Les produits fabriqués par les papeteries (bobines ou feuilles de papier, plaques de cartons) se situent à l'amont de la filière. Bobines et feuilles sont ensuite utilisées par différentes industries de la transformation du papier et du carton. On distingue ainsi, en fonction de leurs usages :

IT PRODUCES A MATERIAL THAT IS RENEWABLE, RECYCLABLE AND MULTIFUNCTIONAL

All paper companies have one thing in common: they produce a material made from interlaced cellulose fibres. This material, paper, also known as "board", when it's rigid enough (when it has a weight of over 224 g/m²), is produced using a renewable resource (wood) and is easy to recycle for the majority of uses. Products made by paper mills (reels or sheets of paper, sheets of cardboard) are upstream products of the sector. The reels and sheets are then used by different paper and board converting industries. We differentiate between the products according to their uses:



Les papiers et cartons d'emballage

Pour assurer la protection et le transport des produits ainsi que la sécurité sanitaire et l'information du consommateur.

- caisse en carton, sac papier, boîte de médicaments...

Paper and board for packaging: to protect products during transportation, ensure the health and safety of consumers and make sure that they get all the information that they need.

- cardboard boxes, paper bags, medicine boxes, etc.



Les papiers à usages graphiques

Pour éduquer, informer, distraire.

- livre, ramette de papier, magazine...

Graphic paper: to educate, inform, entertain.

- books, reams of paper, magazines, etc.



Les papiers d'hygiène

Pour répondre aux besoins du quotidien, protéger le consommateur à tous les âges

- mouchoir, essuie-mains, papier toilette, couche...

Hygiene paper: to respond to people's everyday needs and protect consumers of all ages.

- tissues, hand towels, toilet paper, nappies, etc.



Les papiers industriels et spéciaux :

Pour de multiples usages de pointe

- billet de banque, papier filtre, papier peint, papier mousseline...

Industrial and special paper: for a variety of uses.

- banknotes, filter paper, wallpaper, tissue paper, etc.

MAIS ELLE EST AUSSI...

- Une industrie de process, transformant différentes matières premières (bois, pâte à papier, « vieux papiers ») en papiers et cartons.
- Très intensive en capital, et fonctionnant donc à feu continu.
- Consolidée et internationalisée, ce qui signifie que les décisions relatives aux investissements les plus conséquents sont souvent prises à l'étranger (ce qui implique que l'environnement économique de notre pays soit suffisamment attractif pour que les arbitrages soient rendus en faveur des usines françaises).
- Fortement exportatrice.

BUT IT IS ALSO...

- A process industry that transforms different raw materials (wood, pulp, paper for recycling) into paper and board.
- Very capital intensive and therefore runs around the clock.
- Consolidated and internationalised, so all decisions on significant investments are often made outside of France (meaning that the economic situation in our country needs to be attractive enough for investors to decide to invest in French mills).
- A major exporter.

Les chiffres Numbers

72
ENTREPRISES
COMPANIES



82
USINES
MILLS



120
MACHINES À PAPIER
PAPER MACHINES



5,5 Mds €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES DANS
L'INDUSTRIE DES PAPIERS ET CARTONS

€5.5 BILLION TURNOVER THE PAPER
AND BOARD INDUSTRY

10 645

SALARIÉS
EMPLOYEES



0,7 Mds €

VALEUR DE LA PRODUCTION
DE L'INDUSTRIE DES PÂTES
À PAPIER – MARCHANDES ET INTÉGRÉES

€0.7 BILLION (OUTPUT VALUE OF
THE PULP INDUSTRY – MARKET AND
INTEGRATED)



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une machine à papier représente un investissement compris entre 50 et 300 M€.
- 55 % de la production papetière est exportée.
- 85 % de la capacité de production papetière est détenue par des groupes dont le siège est à l'étranger.

Did you know?

- A paper machine is an investment that can cost anywhere between €50 million and €300 million .
- 55 % of all paper products produced in France are exported .
- 85 % of French paper production capacities are owned by groups with headquarters in another country.

COPACEL : UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE FRANÇAISE

COPACEL (L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est l'organisation professionnelle représentant les entreprises françaises productrices de papier, de carton et de pâte de cellulose. COPACEL regroupe 72 entreprises, ou encore 82 usines, représentant la quasi-totalité de la capacité papetière.

COPACEL: A trade association dedicated to supporting the French paper industry
COPACEL (French Union of Industries of Paper, Board and Cellulose) is a trade association that represents French pulp, paper and board producers. COPACEL works with 72 companies, or 82 mills, which together represent almost the entire French paper industry.

5 MISSIONS PRINCIPALES 5 MAIN MISSIONS

1. Représenter & promouvoir l'industrie papetière

vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics (ministères, Parlement...), seule ou au travers d'autres organisations professionnelles (CEPI, MEDEF, France Industrie...), afin de permettre l'amélioration de sa compétitivité et le développement de ses marchés.

Represent and promote the paper industry vis-à-vis third parties and public authorities (ministries, parliament...), both alone and through other trade associations (CEPI, MEDEF, France Industrie...), to boost the industry's competitiveness and develop its markets.

2. Accompagner ses adhérents

en leur apportant une large palette de services (veille réglementaire, diffusion d'informations, statistiques...).

Support members by providing a wide range of services (regulatory monitoring, dissemination of information, statistic, etc.).

3. Valoriser l'image de l'industrie papetière et de ses produits.

Enhance the image of the paper industry and its products.

4. Contribuer à l'attractivité de la filière

ainsi qu'à l'amélioration du dialogue social, de la sécurité des salariés et de leur formation.

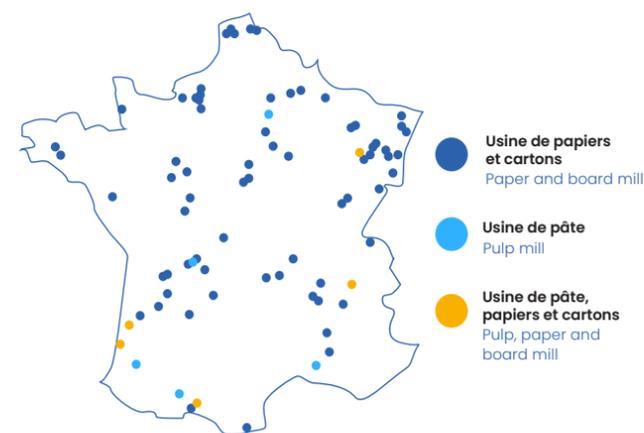
Contribute to the activity of the industry, as well as the improvement of industrial relations and employee safety and training.

5. Favoriser les échanges de bonnes pratiques

entre les entreprises papetières, notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, et encourager la mutualisation des moyens dans le domaine de la recherche pré-compétitive.

Encourage exchanges of good practices between paper companies, notably in the areas of environment and safety and the pooling of resources for pre-competitive research.

IMPLANTATIONS TERRITORIALES



Les entreprises papetières sont implantées dans toutes les régions, principalement en zones rurales. Les usines du secteur papier-carton sont ainsi, au-delà de leur fonction de production, des acteurs économiques locaux importants, en prise avec les réalités de leurs territoires.

SITES

Paper companies are established throughout France, though mainly in rural areas. In addition to being vital production facilities, paper and board mills are also major local economic players that are in tune with the realities of the regions that they operate in.

UNE ACTION CONDUITE EN LIAISON AVEC D'AUTRES STRUCTURES DU MONDE ÉCONOMIQUE

Afin de pouvoir exprimer ses positions vis-à-vis des institutions de l'Union européenne, COPACEL est membre de la Confédération Européenne de l'Industrie papetière (CEPI). En France, COPACEL est adhérente du MEDEF et de France Industrie, la structure regroupant les principales fédérations industrielles. La coordination des actions au sein de la filière papier-carton est réalisée au travers du Mouvement de l'Intersecteur Papier-Carton (MIP), ainsi que grâce à COFEPAC (pour les sujets relatifs à l'emballage). Les actions interprofessionnelles sont également menées au travers des Comités Stratégiques de Filières (CSF), organes rassemblant des représentants d'entreprises industrielles.

THESE COMPANIES CARRY OUT THEIR WORK IN CONJUNCTION WITH OTHER STRUCTURES FROM THE ECONOMIC WORLD

So that we can share our position on issues related to the paper industry with the institutions of the European Union, COPACEL is a member of the Confederation of European Paper Industries (CEPI). In France, COPACEL is also a member of MEDEF and France Industrie, an association that brings together the main industrial trade associations in the country. Any coordination of initiatives within the paper-board sector is done through the Mouvement de l'Intersecteur Papier-Carton (MIP) and, for anything packaging-related, through COFEPAC (Comité Français de l'Emballage Papier Carton).

GOVERNANCE

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est la structure rassemblant l'ensemble des entreprises membres de COPACEL. Elle fixe les orientations stratégiques, évalue la réalisation de la feuille de route, et se prononce sur les questions statutaires ainsi que sur celles relatives au budget.

General Assembly

The General Assembly is the structure that brings together all the member companies of COPACEL. It fixes the association's strategic approaches, evaluates its road map and votes on statutory issues and issues relating to COPACEL's budget.

Conseil d'Administration

COPACEL est administrée par un Conseil composé de 20 entreprises membres, chargé de fixer les orientations stratégiques, et assurant une représentation équilibrée des différentes sortes de pâtes, papiers et cartons.

Board of Directors

COPACEL is administered by a board made up of 20 member companies that is mainly responsible for fixing the association's strategic approaches. The members of the board provide a balanced representation of the different pulp, paper and board manufacturers in France:

- Ahlstrom-Munksjö
- Blue Paper
- Cenpa
- Corenso
- DS Smith
- Fibre Excellence
- Gascogne
- Gemdoub
- Kimberly Clark
- MP Hygiène
- NorPaper
- Norske Skog Golbey
- Papeteries de Clairefontaine
- Papeteries de Vizille
- R.D.M. France S.A.S.
- Rayonier AM
- SAICA
- Smurfit Kappa
- Sylvamo
- WEPA France

12

SALARIÉS

C'est l'équipe permanente de COPACEL, relais quotidiens des adhérents, chargés notamment de l'animation des commissions et des groupes de travail, ainsi que de la coordination des actions communes visant à promouvoir la filière.

The permanent COPACEL team

12 employees who act as the day-to-day contacts for members and are mainly responsible for organising commissions and working groups and coordinating joint initiatives to promote the French paper industry.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE : L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EN MOUVEMENT

Le rebond de l'économie s'est accompagné, en 2021, d'une hausse de la consommation apparente en France des papiers et cartons (8,4 Mt sur l'année 2021 soit 5 % de plus qu'en 2020). Dans ce contexte de reprise de la consommation, le volume des papiers et cartons produit en 2021 est en hausse sensible par rapport à 2020 (+ 7 %), et s'est élevé à 7,4 Mt. Au total, l'augmentation de la production de papiers et cartons de 2021 efface le creux de 2020 et dépasse même légèrement (+ 0,4 %) le niveau de 2019. En valeur, le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur (papier, carton et pâte marchande) s'est apprécié de 25 %, pour atteindre 5,9 milliards d'euros, ceci en raison de la hausse du prix de vente de la plupart des familles de papiers et cartons.

A closer look at the economic situation

The economic rebound in 2021 was accompanied with a clear increase in paper and board consumption in France (8.4 million tonnes in 2021, 5 % more than in 2020). In view of this increase in consumption, the volume of paper and board produced in 2021 increased significantly in comparison to 2020 (+ 7 %) and rose to 7.4 million tonnes. In total, the increase in paper and board production in 2021 filled the gap from 2020 and even slightly surpassed 2019 production levels (+ 0.4 %). Turnover for the entire sector (paper, board and market pulp) rose by 25 % to €5.9 billion. This was due to the increase in the retail price of most types of paper and board.

HAUSSE DE LA PRODUCTION DES PAPIERS CARTONS

Par grandes familles de produits, les variations de production ont été sensiblement différentes, comme cela est illustré par la figure ci-après. S'agissant des papiers et cartons d'emballage, la production en 2020 a été quasiment identique à celle de 2019, si bien que la hausse constatée en 2021 reflète la bonne dynamique des marchés de ces produits. En revanche, pour les papiers graphiques, la hausse de production ne compense que pour partie la baisse considérable de production constatée en 2020 (le tonnage mis sur le marché par les papeteries françaises est inférieur de près de 20 % à celui de 2019). Le secteur des papiers d'hygiène a vu sa production légèrement reculer en 2021 (- 1,8 %), mais après une année 2020 de forte production. Comme les années précédentes, l'industrie papetière française reste très largement exportatrice (54 % de la production est vendue à l'étranger). Sous l'effet de l'augmentation de la production française et de la demande européenne, les exportations de la papeterie française ont crû en 2021 (+ 7,9 %).

PAPER AND BOARD PRODUCTION

Production variations differed significantly between the major product families (as illustrated in the figure hereafter). With paper and board for packaging, production levels in 2020 were almost identical to levels in 2019 but the increase seen in 2021 reflects the good momentum of the markets for these products. With graphic paper, however, the increase in production only partly compensated for the significant drop in production in 2020 (the tonnage put on the market by French paper mills was almost 20% lower than in 2019). Hygiene paper production dropped slightly in 2021 (- 1.8%) but this was after a year of strong production in 2020. Like in previous years, the French paper industry exported most of its products (54% of all products produced were sold overseas). Due to the increase in French production and European demand, exports grew by 7.9% in 2021.

DES CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE TRITURATION QUI SE SONT PROGRESSIVEMENT DÉGRADÉES

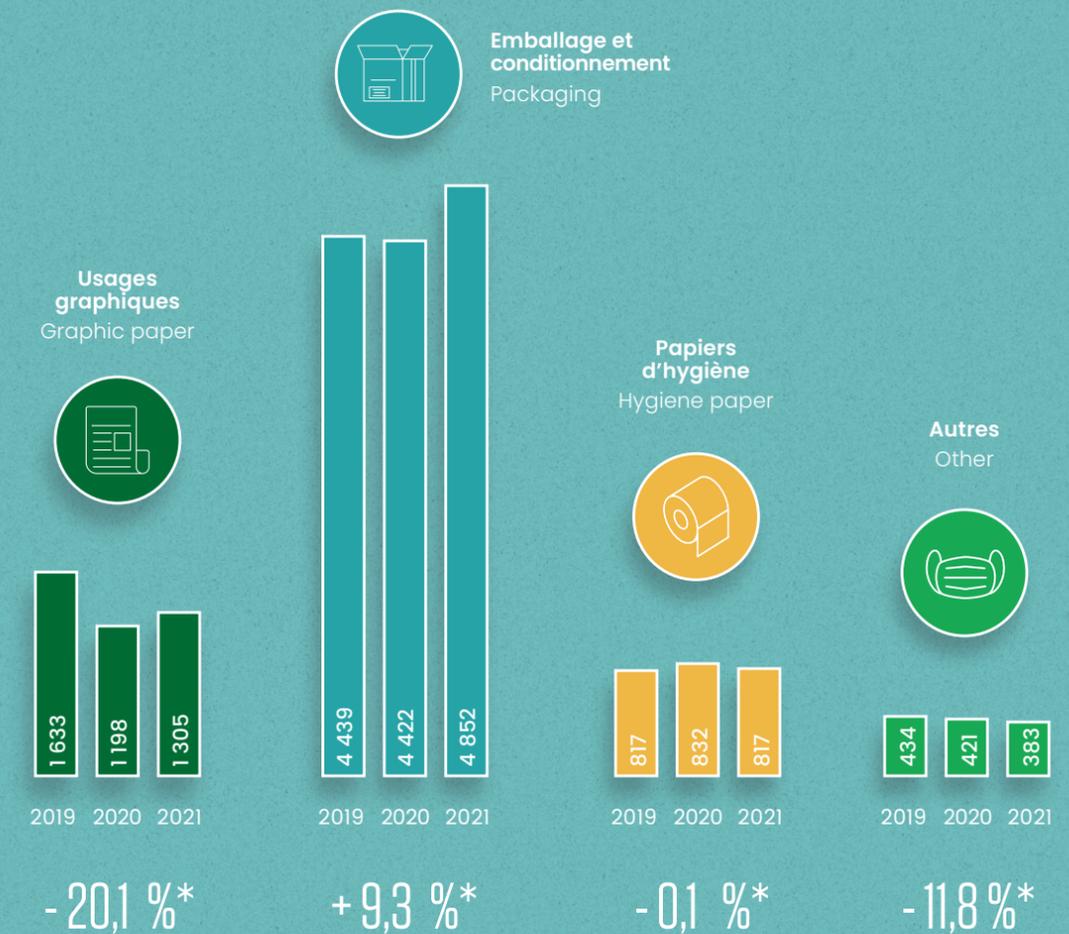
Le tonnage de bois livré aux usines de pâte s'est élevé en 2021 à 6,1 Mt, soit une baisse de 5 % par rapport aux réceptions de 2020. Les réceptions, constituées de 4,3 Mt de rondins et 1,8 Mt de Produits Connexes de Scieries (PCS), ont fait face, depuis le milieu de l'année 2021, à des difficultés croissantes d'approvisionnement. La hausse de la demande de bois de trituration s'est accompagnée d'une augmentation de leurs prix depuis le début du second semestre 2021. Cette hausse n'a toutefois pas permis une augmentation des volumes mis sur le marché, ce qui, une fois encore, illustre le caractère très inélastique de l'offre de bois.

A DETERIORATION IN PULPWOOD SUPPLY CONDITIONS

In 2021, 6.1 million tonnes of wood were delivered to pulp mills, a decrease of 5% in comparison to the amount of wood delivered in 2020. The deliveries, made up of 4.3 million tonnes of roundwood and 1.8 million tonnes of sawmill chips, were affected by growing supply issues from mid-2021. The increase in demand for pulpwood was accompanied by an increase in wood prices from the start of the second semester of 2021. However, this increase was not reflected by an increase in the volume of products put on the market, once again, illustrating the very inelastic nature of wood supplies.

En chiffres Numbers

PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS EN KTONNES



*Pourcentages de production 2021/2019

AU TOTAL
LA PRODUCTION A AUGMENTÉE DE
0,4 %
ENTRE 2019 ET 2021
(2019/2020 = - 6,1 % 2020/2021 = + 7 %)

54 %

de la production
est exportée



UN MARCHÉ DES PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER (PCR) SOUS TENSION ET MARQUÉ PAR DES NIVEAUX DE PRIX RECORDS

Le rebond de la hausse de la production papetière en 2021 a eu pour conséquence une augmentation sensible de la consommation de PCR, qui ressort en hausse de 6,2 %, à 5 249 kt, dépassant ainsi légèrement le niveau de consommation de 2019. Si le taux d'utilisation des PCR dans la production est globalement stable et équivalent à 2019, le taux de recyclage montre en revanche une nette progression et atteint 81,6 %.

La forte demande de PCR à l'échelle européenne, le démarrage de nouvelles papeteries en Europe début 2021 et une moindre efficacité de la collecte due aux perturbations causées par la crise sanitaire, ont entraîné une forte tension sur ces marchés. Cette tension s'est traduite, dès la mi-2020, par une hausse des cours, qui s'est poursuivie au second semestre 2020 et en 2021, pour atteindre des niveaux de prix inédits. Le cours des cartons ondulés récupérés (1.05) a ainsi cru de 160 % en moyenne annuelle 2021 (par rapport à 2020). Ce mouvement haussier s'est ensuite propagé, à partir de février 2021, aux sortes à désencrer (1.11), majoritairement utilisées dans le secteur des papiers graphiques. Pour ces sortes, la hausse a ainsi été de 120 % en moyenne 2021 (par rapport à 2020). Même les sortes dites supérieures, correspondant aux papiers de bureau triés (2.05), qui habituellement ont des cours moins volatiles, ont également été affectées (hausse de 33 % en moyenne 2021).

A RECYCLING PAPER AND BOARD MARKET UNDER STRAIN AND AFFECTED BY RECORD PRICE LEVELS

The bounce-back in paper production in 2021 resulted in a substantial increase in recycling paper and board consumption which rose by 6.2% to 5,249 Ktonnes, slightly surpassing 2019 consumption levels. While the usage rate of recycling paper and board in production was largely stable and equivalent to 2019, the recycling rate showed clear progress and reached 81.6%.

The high demand for recycling paper and board at a European level, the opening of new paper mills in Europe at the start of 2021, and a lower collection effectiveness due to disruption caused by the coronavirus pandemic all contributed to high strain on these markets. From mid-2020, this strain translated into an increase in prices that continued into the second semester of 2020 and then into 2021 to reach new price levels that had never been seen before. The price of old corrugated containers (1.05) grew by 160% on average in 2021 (compared to 2020). From February 2021, this upward trend also spread to sorted graphic paper for deinking (1.11) which is mostly used in the graphic paper sector. For this type of paper, prices rose by 120% on average in 2021 (in comparison to 2020). Even superior quality paper such as sorted office paper (2.05), whose prices are usually much less volatile, was affected by these increases (prices rose by 33% on average in 2021).



Découvrez-en plus sur WWW.COPACEL.FR



81,6 %

taux de recyclage des papiers cartons



+160 %

du cours des cartons ondulés récupérés entre 2020 et 2021



+54 %

des cours de la fibre d'Eucalyptus entre 2020 et 2021



+46 %

pour les cours de la pâte de fibres longues (NBSK) sur la même période



LES LIVRAISONS DE PÂTE N'ONT PAS ÉTÉ UN GOULOT D'ÉTRANGLEMENT DANS LA PRODUCTION PAPETIÈRE

Les tensions qui existent depuis 2021 sur les livraisons de différentes familles de papier et cartons ne sont pas liées à un déficit de pâte à papier. Le marché de cette commodité, très internationalisé, a certes été perturbé par des difficultés logistiques (déficit et retard des bateaux), mais les volumes livrés par les producteurs ont, au total, permis de satisfaire la demande des papeteries européennes. Ces difficultés de transport ont contribué, sans en être la cause principale, à une hausse marquée des cours au premier semestre 2021, ainsi qu'à leur maintien à un niveau élevé depuis la mi-année. En 2021, la demande mondiale de pâte chimique marchande a reculé d'environ 4 % par rapport à 2020. La demande de la Chine s'est repliée assez fortement (-12 %), tandis que dans d'autres zones du monde, et plus particulièrement en Europe (+3,4 %) et au Japon (+3,2 %), elle a été supérieure à celle de 2020. L'offre, quant à elle, a été limitée en 2021 par plusieurs facteurs. Des arrêts de maintenance retardés ou prolongés et des retards dans la mise en service de nouvelles capacités de production ont en effet limité l'offre, tiré les stocks des producteurs à la baisse et augmenté les prix des livraisons. Dans ces conditions de marché, les cours des principales sortes de pâtes ont commencé à augmenter fin 2020, avec une accélération marquée en 2021. Ainsi, les cours de la fibre d'Eucalyptus, tout comme ceux de la pâte de fibres longues (NBSK), ont été en moyenne, en 2021 (en USD), supérieurs respectivement de 54 % et 46 % à leur niveau de 2020.

PULP DELIVERIES WERE NOT BEHIND THE BOTTLENECKS IN PAPER PRODUCTION

The problems with regards to the delivery of different paper and board products which could be felt in 2021 were not due to a pulp shortage. The highly internationalised market for this commodity was definitely affected by logistical difficulties (shipping delays and shortages), but the volumes delivered by producers managed to fully satisfy the needs of European paper mills. While they were not the main cause, these transportation issues contributed to a significant price increase during the first semester of 2021 and the sustained high prices in the latter half of the year. In 2021, the global demand for chemical market pulp decreased by around 4% in comparison to 2020. Demand from China decreased significantly (-12%) but in other areas of the world, particularly in Europe (+3.4%) and Japan (+3.2%), demand was higher in 2021 than in 2020. Supply, however, was limited in 2021 for a number of reasons. Delayed or extended maintenance shutdowns and delays in the commissioning of new production capacities resulted in limited supplies, reduced stocks and higher delivery prices. Due to these market conditions, the prices of the main types of pulp started to increase towards the end of 2020 and then increased significantly in 2021. In addition, the prices for eucalyptus fibres and for long-fibre pulp (NBSK) were on average 54% and 46% higher in 2021 than in 2020 (in USD).

01

COMPÉTITIVITÉ

Agir en faveur d'une industrie plus compétitive

ÉNERGIE

En 2021, face à une situation de forte hausse des prix de marché de gros de l'électricité, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail, présidé par Philippe Darmayan, dont la mission est d'identifier les besoins des secteurs industriels les plus énérgo-intensifs en termes de couverture et d'approvisionnement en électricité à moyen et long-terme.

CONTRATS LONG-TERME

COPACEL a contribué à ces travaux, notamment en caractérisant les besoins des sites papetiers, tant en termes de visibilité que de compétitivité des prix de l'électricité. Les résultats de ces travaux sont d'autant plus importants que le dispositif ARENH (permettant de bénéficier d'un approvisionnement en électricité à un tarif régulé compétitif) doit prendre fin en décembre 2025, laissant les entreprises exposées à la volatilité des prix de marché l'électricité.

Ce groupe de travail fera plusieurs propositions de contrats d'électricité, notamment adossés aux actifs de production d'électricité décarbonée (comme le nucléaire ou hydraulique) et adaptés aux profils des entreprises. La mise en œuvre de ces solutions contractuelles permettrait à l'industrie papetière de maintenir sa compétitivité et de développer des projets de décarbonation s'appuyant notamment sur l'électrification des procédés.

BIOGAZ

Dans le cadre de la loi « Climat et résilience », le Gouvernement a fixé un nouvel objectif de production de gaz renouvelable injecté dans les réseaux de gaz en 2030, équivalent à 10 % de la consommation de gaz. Cette production de gaz renouvelable serait pour partie financée par un dispositif de certificats de production de biogaz, consistant à imposer aux fournisseurs une obligation de restitution de certificats à l'État. Les fournisseurs s'acquitteraient de cette obligation, soit en injectant du biogaz dans le réseau, soit en acquérant des certificats verts auprès de producteurs de biogaz.



Ce dispositif aurait pour conséquence une augmentation du prix du gaz, notamment en raison des surcoûts répercutés aux consommateurs. Pour éviter tout risque de distorsion de concurrence avec les autres pays européens, COPACEL a initié plusieurs actions auprès des pouvoirs publics, ceci afin que cette obligation de restitution ne s'applique pas à la fourniture de gaz des sites papetiers.

Les textes réglementaires encadrant ce dispositif devraient être publiés au cours du deuxième semestre 2022.

RED II

La directive européenne révisée sur les énergies renouvelables (dite « RED II », soit *Renewable Energy Directive*) vise notamment à garantir que la production d'énergie à partir de biomasse ligneuse est sans impact négatif sur la gestion de la forêt. Pour apporter cette garantie, les producteurs d'énergie à partir de bois, ainsi que leurs fournisseurs, devront respecter des « critères de durabilité ». Le non-respect de ces critères conduira à ce que l'énergie produite ne soit pas considérée comme renouvelable, ce qui ôtera aux entreprises qui seraient dans ce cas de figure toute possibilité de recevoir des aides publiques.

COPACEL s'est impliquée, avec la filière bois, dans la réalisation de travaux permettant d'adapter au contexte français ces critères de durabilité. Ces travaux, qui seront finalisés au cours de l'année 2022, devraient permettre aux papeteries de répondre aux nouvelles obligations liées à RED II et ainsi continuer à bénéficier des aides publiques destinées à favoriser la production d'électricité et de chaleur issues de la biomasse.

2030

Nouvel objectif de production de gaz renouvelable

10 %

de la consommation de gaz



Flashez pour en savoir plus sur Les textes réglementaires

APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

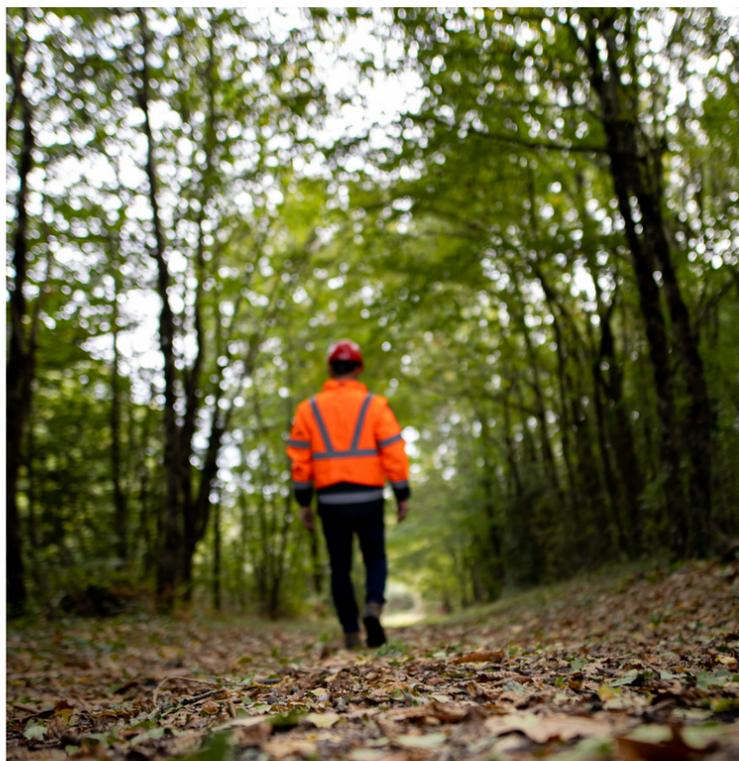
RÈGLEMENT DÉFORESTATION DE L'UNION EUROPÉENNE (RDUE) : UN BON OBJECTIF, MAIS UNE MÉCANIQUE TOTALEMENT INADAPTÉE

Les pouvoirs publics luttent à juste titre depuis de nombreuses années contre la déforestation. Afin de lutter contre cette pratique, essentiellement causée par le développement de l'agriculture, la Commission européenne a proposé, en novembre 2021, un règlement fondé sur une approche radicalement nouvelle. Avec le système qui est envisagé, plusieurs matières agricoles produites dans les pays du Sud (soja, bœuf, cacao...), ainsi que les produits qui en sont dérivés (huile de soja...), devront démontrer qu'elles ne proviennent pas de parcelles obtenues par déforestation. Cette garantie devra également être apportée par le bois et les produits qui en sont dérivés, dont la pâte à papier, les papiers et les cartons. Pour apporter cette garantie, les entreprises devront mettre en place un système de traçabilité permettant, par exemple à partir d'une ramette de papier, d'identifier les parcelles forestières dans lesquelles a été récolté le bois nécessaire à sa production.

COPACEL, à la publication de ce texte, s'est félicitée que l'Union européenne lutte avec détermination contre la déforestation.

Cette pratique est en effet contraire aux engagements pris par les entreprises papetières en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). De surcroît, la mise sur le marché éventuelle de produits papetiers contribuant à de la déforestation crée un préjudice d'image et ruine les efforts de toute une profession pour mettre en avant que la matière première utilisée (bois ou pâte à papier) provient de forêts gérées durablement.

Toutefois, l'approche retenue par la Commission européenne comporte deux failles majeures, que COPACEL a dénoncées. La première tient à ce que la traçabilité, de la forêt au produit fini, est techniquement inapplicable dans des procédés effectuant des mélanges (en effectuant une analogie : il n'est pas possible de savoir de quelle pomme de terre est issue la frite provenant d'une friteuse). La deuxième faiblesse du dispositif repose sur le fait que ce seront les mêmes règles qui s'imposeront en Europe et dans les pays du Sud, alors même que la déforestation n'est pas un problème sous nos latitudes. La complexité et le coût du RDUE paraissent donc, pour le contexte européen, tout à fait disproportionnés par rapport à l'objectif poursuivi. Pour que soit mis en place un système opérationnellement réalisable, COPACEL a plaidé pour que soit adaptée la réglementation existante, plutôt que de partir dans une voie qui paraît sans issue.



EN DÉPIT D'UNE PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DE LA MOBILISATION DES BOIS, LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS ONT PERMIS DES AVANCÉES UTILES

À l'initiative de plusieurs ministères, les Assises de la Forêt et du Bois, ouvertes en octobre 2021, et achevées en mars 2022, ont associé de nombreux acteurs de la filière forêt/bois/papier, dont COPACEL. L'objectif, au travers d'ateliers traitant de différentes thématiques, était d'aboutir à un constat partagé, et de proposer des mesures concrètes permettant notamment, dans le cadre d'une vision multifonctionnelle des forêts françaises (fonction économique, récréative, environnementale), d'améliorer sa compétitivité et celle des entreprises de transformation du bois.

Le processus a permis de dégager des pistes intéressantes, comme les aides au renouvellement forestier ou l'amélioration des dispositifs permettant de mieux connaître la forêt (consolidation des moyens de l'inventaire forestier, lancement d'un observatoire). Toutefois, COPACEL a regretté que quasiment aucune mesure ne vise à rendre plus compétitifs l'exploitation forestière et l'approvisionnement en bois des unités industrielles de la première transformation. Le renforcement de la contractualisation publique, présenté comme un dispositif phare, n'a pas fait la preuve de son utilité au cours des années passées, de sorte que l'on peut douter de son impact positif en matière d'approvisionnement des usines de pâte de cellulose.

RÉVISION DES RÉFÉRENTIELS DE GESTION DURABLE DE PEFC ET FSC

Les systèmes de gestion durable de la forêt visent à apporter aux consommateurs la garantie que les produits en bois ou dérivés du bois (papiers et cartons) qu'ils achètent sont issus de forêts gérées durablement. Ces systèmes reposent sur deux piliers que sont la chaîne de contrôle (qui permet d'établir le suivi du bois entre la forêt et le produit commercialisé) et le référentiel de gestion durable (qui précise l'ensemble des règles que doivent suivre les sylviculteurs et les exploitants forestiers).

Dans le cadre des procédures de PEFC ou de FSC, les référentiels de gestion durable sont révisés de manière régulière. Ces deux systèmes ont engagé en 2021 ce processus de révision, qui s'est poursuivi en 2022. Ces démarches, qui engagent toutes les parties prenantes (sylviculteurs, entreprises, associations environnementalistes, etc.) permettent à chacun d'exprimer ses positions, et visent à obtenir un consensus le plus large possible. COPACEL s'est fortement impliquée dans la révision des référentiels de PEFC et de FSC, afin notamment de faire valoir que le concept même de « gestion durable » comporte une dimension économique. Cela signifie qu'un référentiel qui mettrait des obstacles excessifs à la récolte de bois (et conduirait à satisfaire la consommation de bois et de papier/carton en France en recourant à de l'importation) ne peut pas être considéré comme « durable ».



Programme de reconnaissance des certifications forestières
(Programme for the Endorsement of Forest Certification)



Conseil de bonne gestion forestière
(Forest Stewardship Council)

LA HIÉRARCHISATION DES USAGES DE LA BIOMASSE ÉNERGIE : UN PRINCIPE QUI S'IMPOSE DE PLUS EN PLUS

Le renchérissement des combustibles fossiles, les efforts de nombreux secteurs de l'économie (industrie, résidentiel, tertiaire) en faveur de la décarbonation, et des mécanismes de soutien (subvention, réglementation) ont pour conséquence une demande de plus en plus forte pour les différentes formes d'énergie obtenues à partir de bois (plaquettes forestières, bûches, granulés, déchets...). Cette utilisation de la biomasse énergie mérite d'être encouragée, pour autant que les gisements utilisés n'entrent pas en concurrence avec une valorisation matière du bois. COPACEL défend à cet égard la nécessité que les aides publiques respectent le principe de hiérarchisation des usages, également désigné, dans le cadre des politiques communautaires, par « l'utilisation en cascade » du bois. Cela signifie que la réglementation et l'allocation de subventions ne doivent pas porter préjudice à une utilisation prioritaire du bois en tant que matière première (sciages, pâte à papier, panneaux), au recyclage des produits bois/papier et, uniquement en troisième lieu, à leur utilisation énergétique. Ce principe, qui s'impose de manière croissante, devra conduire à des ajustements des politiques publiques en France, car il n'est pour l'instant que très partiellement respecté.



APPROVISIONNEMENTS EN PCR

SORTIE DU STATUT DE DÉCHET

Le ministère de la transition écologique a publié le 3 novembre 2021 un arrêté permettant la « Sortie du Statut de Déchet » (SSD) des Papiers et Cartons à Recycler. Ce texte s'appuie sur la Directive 2008/98/CE modifiée, qui vise à faciliter la circulation de certains déchets au sein du marché européen (en devenant un « produit », un déchet peut en effet plus facilement circuler au sein de l'espace communautaire). COPACEL a regretté ce changement, qui accroît le risque d'exportation d'une matière nécessaire à l'approvisionnement de l'industrie papetière française, tout spécialement à un moment où le marché des papiers et cartons à recycler est particulièrement sous tension. Cette mesure ne répond en outre à aucune nécessité, car la performance en matière de recyclage des papiers et cartons est déjà excellente. En 2020, 6,3 millions de tonnes ont ainsi été collectées pour être recyclées, soit un taux de recyclage de près de 80 %, l'un des plus élevés, tous matériaux confondus. Ces Papiers et Cartons à Recycler sont déjà soumis à une norme européenne de 2004 définissant leur qualité. Enfin, des chargements de Papiers et Cartons à Recycler circulent déjà sans contrainte en Europe.

Cet arrêté a cependant comme mérite de ne s'appliquer qu'à des « lots de papiers cartons récupérés et triés », destinés à « être recyclés ». Ce champ d'application confirme que le tri de déchets ne peut en aucun cas être assimilé à une opération de recyclage. Cet arrêté a également pour mérite d'engager la responsabilité des récupérateurs qui y auront recours, dans la mesure où ils seront soumis à des obligations strictes de contrôle effectif de la qualité des matériaux issus du tri.

RECYCLAGE DE PROXIMITÉ

COPACEL a réaffirmé en 2021 qu'il est nécessaire de développer un véritable cadre réglementaire incitant à un recyclage de proximité. Cela est permis par l'ordonnance du 29 juillet 2020 (issue de la loi AGEC), qui a modifié le code de l'environnement, et introduit que dorénavant « *les producteurs de déchets, outre les mesures de prévention des déchets qu'ils prennent, et les détenteurs de déchets en organisent la gestion en respectant le principe de proximité* » et cela avant même de mentionner la hiérarchie des modes de traitement. Des mesures sont donc attendues pour rendre concrète cette disposition, qui restera sinon un vœu pieu du législateur.

AGRÈMENT CITEO

Les pouvoirs publics ont initié les travaux, auxquels a participé COPACEL, visant à définir les nouveaux cadres d'agrément des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) des emballages ménagers et des papiers graphiques. Après une période d'incertitude, un agrément d'une durée courte a été retenu par le ministère de la transition écologique, ceci afin de tenir compte de la mise en place éventuelle d'une consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique (une telle consigne aurait naturellement des conséquences sur le dispositif de collecte et de tri commun des emballages). Les entreprises de COPACEL occupent une place particulière dans la boucle du recyclage, puisqu'elles produisent le matériau papier/carton (qui sera utilisé pour produire un emballage ou qui sera imprimé), tout en assurant le recyclage des papiers et cartons usagés. COPACEL a donc rappelé le nécessaire équilibre à trouver entre le coût des contributions supportées par les entreprises (et notamment l'impact de diverses mesures issues de directives européennes ou de la loi AGEC, qui pourraient impacter lourdement la filière papiers graphiques), et la production de Papiers et Cartons à Recycler par les centres de tri répondant aux spécifications de qualité attendues par les procédés papetiers.

6,3
millions
de tonnes

de papier collectées
pour être recyclées



80 %

de taux de recyclage.
L'un des plus élevés,
tous matériaux
confondus

4EVERGREEN

CEPI, l'organisation européenne de l'industrie papetière, a démarré en 2020 le projet *4evergreen*, qui réunit l'ensemble de la chaîne de valeur de l'emballage en papier carton, et vise à faire progresser davantage encore sa performance environnementale et sa circularité.

Les 4 chantiers principaux se sont poursuivis en 2021.

1. Le premier chantier concerne la mise en place d'un protocole harmonisé d'évaluation de la recyclabilité des emballages en papier carton en laboratoire. Des tests ont été menés dans le courant de l'année pour valider le projet de protocole établi en 2020. Ces tests seront utilisés par les marques mettant leurs produits sur le marché à l'échelle.
2. Le second chantier consiste en la préparation de lignes directrices destinées à la conception des emballages en papier carton. Ce document a été finalisé début 2021 et est disponible sur le site Internet de *4evergreen*.
3. Le troisième concerne des recommandations sur les modalités de collecte et de tri des emballages en papier carton pour favoriser leur recyclage.
4. Le dernier porte sur l'innovation, avec un bilan attendu à la fin 2022.



Flashez pour
en savoir plus



02 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Adapter notre industrie pour un monde plus résilient



LE GREEN DEAL ET LE FIT FOR 55

Avec la publication du paquet législatif *Fit for 55*, la Commission précise comment l'UE pourrait atteindre l'objectif climatique du Pacte vert.

Lors du sommet mondial sur le climat fin 2019, la Commission européenne a lancé le Pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*). Ce plan de verdissement de l'économie de l'UE a des ambitions considérables dans de nombreux domaines (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, économie des ressources naturelles...) et est présenté par la Commission européenne comme analogue, par le défi qu'il représente, au projet des Américains d'envoyer l'Homme sur la lune.

C'est dans le cadre de ce Pacte vert qu'a été adoptée, en juin 2021, la loi Climat, qui inscrit dans le droit européen l'objectif de la neutralité climatique en 2050, ainsi que la cible intermédiaire d'une réduction de ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

Pour atteindre cet objectif, la Commission européenne a présenté, en juillet 2021, le paquet législatif intitulé « Ajustement à l'objectif des 55 % » (*Fit for 55*), comprenant un ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE.

Inédit par son ampleur, ce paquet législatif comprend 8 textes impactant l'industrie papetière :

- La directive révisée sur le système d'échange de quotas d'émissions (ETS) fixe de nouveaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Le règlement sur la mise en place d'un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux frontières (MACF) conduit à instaurer une « taxe carbone » sur certains produits importés de pays extra-européens ;
- La directive sur l'efficacité énergétique donne de nouveaux objectifs aux installations industrielles dans ce domaine ;
- La directive révisée sur les énergies renouvelables (RED III) impose de nouveaux objectifs de production

NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2050

55 %

Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre

2030

d'ici

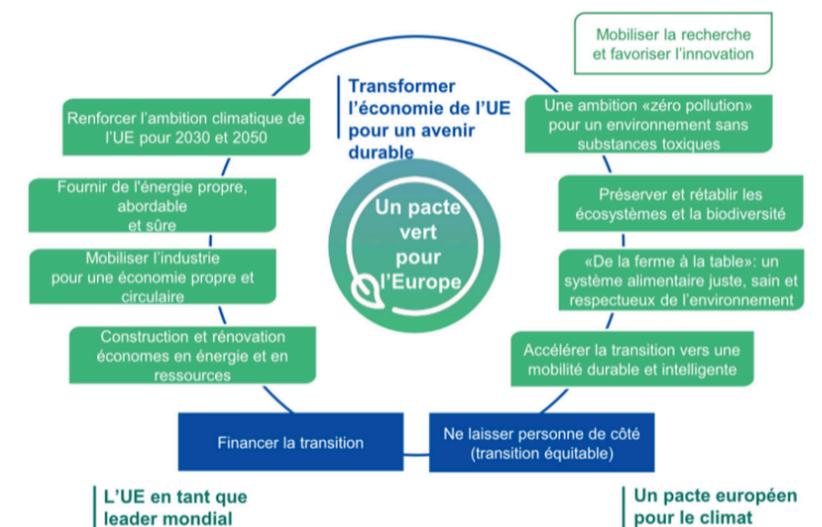
par rapport aux niveaux de

1990

d'énergie à partir de biomasse et renforce les exigences concernant le contrôle de sa durabilité ;

- Le règlement sur les puits de carbone (LULUCF) fixe les objectifs de la forêt en matière de séquestration du carbone atmosphérique ;
- La directive révisée sur la fiscalité de l'énergie définit de nouveaux taux de taxation minimum ;
- L'extension de la directive ETS au transport routier induit de nouvelles contraintes carbone, et donc de nouveaux coûts ;
- La stratégie forestière définit les orientations concernant les forêts dans l'UE en matière de protection et de restauration.

Les conséquences de la mise en œuvre de ce « tsunami législatif » sont particulièrement ardues à évaluer, en raison de la complexité intrinsèque de chaque réglementation et de l'intrication des différents textes. La question qui se pose, toutefois, est de savoir si la poursuite des objectifs de décarbonation de l'économie ne risque pas, *in fine*, de se traduire par une accélération de la désindustrialisation d'un pays comme la France ; et donc par le transfert des émissions de CO₂ dans d'autres pays.



DÉCARBONATION

RÉVISION DE LA DIRECTIVE ETS

La révision de la directive ETS, pierre angulaire de la stratégie climat de l'UE

Depuis sa création, en 2005, le système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS) est l'un des principaux outils européens de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce mécanisme de marché carbone revient à faire payer les entreprises industrielles pour leurs émissions de CO₂. Une entreprise soumise à ce système doit en effet restituer autant de quotas (un quota correspond à une tonne de CO₂) qu'elle a émis de dioxyde de carbone issu de combustibles fossiles. Afin d'éviter les risques de délocalisation des industries européennes vers des pays moins performants que l'UE en matière de lutte contre le changement climatique, le dispositif prévoit, pour les secteurs exposés à ce risque de « fuites de carbone » (dont l'industrie papetière), un système d'attribution partielle de quotas à titre gratuit.

Texte clé du paquet législatif *Fit for 55*, le projet de révision de la directive ETS a pour but de réduire les émissions de GES, ainsi porté à 61 % en 2030 par rapport à 2005 (vs 43 % avant la révision de la directive). La baisse du nombre total de quotas mis sur le marché, associée à la baisse progressive des allocations pour les secteurs soumis à fuites de carbone, devrait entraîner une hausse significative du prix de la tonne de CO₂, augmentant les coûts de production et affectant la compétitivité de l'industrie papetière. Alors que l'industrie papetière a déjà massivement investi dans des technologies bas-carbone, COPACEL milite pour que les efforts déjà réalisés soient pris en compte et que les meilleurs élèves ne soient pas exclus du dispositif comme le prévoit le projet de révision de la directive.

TAXONOMIE

Le règlement sur la taxonomie oriente les investissements vers des activités respectueuses de l'environnement

Le règlement européen sur la taxonomie, publié en 2020, établit des obligations de reporting pour les entreprises non-financières et financières, ceci sur la base d'une classification (la « taxonomie ») permettant de définir des activités économiques considérées comme « durables ». Cette classification a pour finalité d'orienter les investissements vers les activités contribuant à atteindre un objectif environnemental principal (réduction du changement climatique, adaptation au changement climatique, contribution à l'économie circulaire...) sans aller à l'encontre des autres objectifs. Le travail d'analyse des différents secteurs étant long et complexe, la Commission européenne a démarré l'examen des secteurs susceptibles d'entrer dans la taxonomie en commençant par ceux à plus forts enjeux (les activités de production d'énergie...). L'industrie papetière ne figure donc pas pour l'heure dans la taxonomie. Néanmoins, toutes les entreprises papetières soumises à la déclaration de performance extra-financière (celles de plus de 500 salariés) seront tenues, à partir de 2022, d'effectuer un reporting sur la part « verte » de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs dépenses d'exploitation. COPACEL, en association avec CEPI, suit les discussions relatives aux évolutions à venir de ce règlement.

MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

Parmi les textes issus du *Fit for 55* figure le projet de règlement instaurant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Ce dispositif consiste à instaurer une « taxe carbone » sur les importations extra-européenne de certains produits, ceci afin de limiter le risque de délocalisation (« fuites de carbone »). Avec ce système, produire en Europe (et payer pour ses émissions de CO₂) ou importer (en acquittant la « taxe carbone ») est théoriquement équivalent. Dans un premier temps, le MACF ne concerne qu'un nombre limité de produits (ciment, aluminium, engrais, production d'électricité, fer et acier), mais pourrait ultérieurement être élargi à d'autres produits, notamment à la pâte ou aux papiers/cartons. COPACEL s'est coordonnée avec CEPI pour proposer des amendements aux parlementaires, ceci afin de ne pas être intégrée dans la liste des biens couverts par le MACF. Ce système, théoriquement séduisant, comporte en effet de nombreux inconvénients insuffisamment pris en compte par la Commission européenne. Parmi ces inconvénients figure le fait que seuls les produits « amonts » des chaînes de valeur sont concernés (le renchérissement de leur production au sein de l'UE incitera les importateurs à acheter des produits plus « aval » dans la chaîne de valeur). La suppression des quotas gratuits est également un inconvénient majeur du dispositif, car il revient à renchérir les coûts de production. Les modalités de ce dispositif devraient être précisées par la Commission d'ici la fin de l'année 2022, à l'issue de négociations en trilogue.

FEUILLE DE ROUTE DE DÉCARBONATION

Afin de coordonner les actions de décarbonation de l'économie française, la loi Climat et Résilience prévoit la formalisation de feuilles de route de décarbonation des différentes industries. COPACEL, en lien avec les ministères en charge de l'environnement et de l'économie, a rédigé une telle feuille de route de décarbonation de l'industrie papetière.

Ce document, publié au mois de février 2022, définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de - 39 % en 2030 par rapport à 2015, ceci en augmentant la capacité de production de près de 5 % sur la même période. Cette feuille de route énumère les conditions permettant d'espérer la matérialisation de cette trajectoire. Pour que cette trajectoire se vérifie, il sera ainsi nécessaire que l'industrie papetière dispose d'un accès compétitif aux matières premières biosourcées (bois, vieux papiers) ainsi qu'à une électricité décarbonée ;



l'industrie papetière a ainsi déjà réduit ses émissions directes de près de 55 % entre 2005 et 2020 et produit des matériaux biosourcés (certains produits se substituant aux plastiques), tout en dynamisant le stockage du carbone en forêt ou en prolongeant la séquestration du carbone grâce au recyclage des produits en papier/carton.

STRATÉGIE FRANÇAISE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

La Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) constitue la feuille de route par laquelle la France ambitionne d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La SFEC sera notamment constituée d'une actualisation de deux documents : la Stratégie nationale bas-carbone (définissant les trajectoires de réduction des émissions d'ici à 2033) d'une part, et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (définissant les priorités d'action pour la production énergétique) d'autre part. COPACEL est impliquée dans les travaux de coordination et défend, dans ce cadre, plusieurs thèmes favorables au développement de l'activité papetière ainsi qu'à la réindustrialisation en France, ce qui est en faveur de la réduction de l'empreinte carbone, comme cela a été démontré par une étude réalisée par le cabinet Deloitte. COPACEL est par ailleurs attentive à ce que la proposition de nouveaux dispositifs de soutien à la production d'énergie renouvelable ne remette pas en cause le respect d'une hiérarchie des usages de la biomasse, et privilégie le principe d'utilisation en cascade de matériaux. La SFEC sera soumise à la consultation de diverses instances au cours de l'année 2022, avant d'être définitivement arrêtée par décret en 2023.

que des technologies éprouvées permettent d'améliorer l'efficacité énergétique (par la récupération de chaleur fatale ou autoconsommation de biogaz), ou encore que soit soutenue la production de chaleur bas-carbone à partir de biomasse ou de Combustibles Solides de Récupération. Cette feuille de route permet également de caractériser la contribution des entreprises papetière à la décarbonation de l'économie au cours des dernières années :

LOI AGECE ET LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi climat et résilience a été adoptée en août 2021, moins de deux ans après celle relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite AGECE.

Dans un délai restreint, on aura ainsi vu se succéder deux textes importants concernant la production, l'usage, ou la fin de vie de multiples produits, parmi lesquels ceux de l'industrie papetière. On pourra regretter que ces textes, fixant des objectifs à 20 ou parfois 30 ans, n'aient pas fait l'objet de débats approfondis au Parlement, du fait de procédures d'urgence utilisées de manière systématique. Par ailleurs, des études d'impacts auraient été utiles pour s'assurer de la pertinence environnementale de certaines mesures.

Un exemple illustratif concerne l'industrie papetière, et notamment le papier utilisé pour la production des imprimés publicitaires. Alors que la loi AGECE définissait en 2019 un cadre robuste, en donnant une existence légale au dispositif « Stop-Pub », le Parlement est revenu sur ce sujet à peine 18 mois plus tard, dans le cadre de la loi Climat et résilience, alors même que la précédente loi n'avait pas pu produire ses effets. Dérivée des travaux de la Convention citoyenne pour le climat (durant laquelle les représentants du secteur n'ont pas été auditionnés), la proposition d'expérimenter un dispositif « Oui-Pub » (qui réserve la distribution de publicité aux boîtes aux lettres portant cette mention) a été introduite sans tenir compte de ses conséquences. COPACEL anticipe que cette mesure ne réduira pas la publicité, mais provoquera un report vers d'autres supports, et en particulier le numérique, dont l'impact environnemental est souvent sous-estimé.

COPACEL, par la rédaction d'un livre blanc et sa coordination avec les acteurs de la chaîne de valeur du papier graphique, a également rappelé les conséquences économiques et sociales (notamment chez les Français les plus modestes) aux parlementaires, et participe activement aujourd'hui à sa mise en œuvre à travers les expérimentations qui seront menées localement.



Outre cette mesure législative, l'année 2021 a été marquée par la préparation de textes d'application de la loi AGECE, dans la continuité de 2020, et selon un rythme tout aussi soutenu.

Ont ainsi été discutés, et parfois publiés, des textes concernant des sujets tels que :

- l'information du consommateur sur les caractéristiques environnementales des produits,
- l'interdiction de certains composés touchant notre secteur (et notamment les huiles minérales dans les encres d'imprimerie),
- la réforme des filières à Responsabilité Élargie du Producteur,

- la définition d'une stratégie nationale pour réduire, réutiliser et recycler les emballages en plastique (qui, selon la définition retenue, inclut certains emballages en papier-carton),
- la fixation d'objectifs pour développer le réemploi des emballages,
- la gestion des résidus de tri et de recyclage...

Autant de textes aux contenus parfois très techniques, pouvant impacter significativement l'industrie papetière, et qui ont nécessité un travail rapproché pour défendre la pertinence environnementale, économique et sociale des produits papetiers en général et des emballages en papier et carton en particulier.



ASPECT ENVIRONNEMENTAL

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

LES TRAVAUX EUROPÉENS SUR L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL SE POURSUIVENT

- Ces dernières années, la Commission européenne a développé une méthodologie d'affichage environnemental

(Product Environmental Footprint)

dont l'usage pourrait, à terme, devenir obligatoire, dès lors qu'une entreprise souhaiterait communiquer sur les performances environnementales d'un produit.

- Le secteur du papier a participé à l'expérimentation du PEF et développé une méthodologie d'évaluation de l'empreinte environnementale (basée sur l'analyse de cycle de vie) adaptée aux bobines de papier.

- En 2021, afin de faciliter l'emploi de cet outil par les entreprises papetières, CEPI a développé un outil informatique permettant de calculer les impacts environnementaux des produits papetiers. COPACEL a organisé en 2021 deux webinaires de présentation destinés à ce que les entreprises papetières puissent se familiariser avec la méthodologie et l'outil informatique.

CONSEIL NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COPACEL a été nommée membre titulaire du Conseil National de l'Économie Circulaire (CNEC), en tant que représentant des industries du recyclage. Institué par la loi AGECE et installé par la Ministre de la transition écologique en novembre 2020, il constitue une instance ayant plusieurs finalités :

- Contribuer à la stratégie nationale en matière d'économie circulaire,
- Suivre les politiques mises en œuvre,
- Émettre des avis consultatifs (sur saisine des ministres de l'économie ou de l'écologie ou par autosaisine).

D'un périmètre plus large que le Conseil National des Déchets (auquel il succède), ce Conseil doit traiter également de problématiques telles que l'usage des ressources ou l'éco-conception. Il devra suivre la mise en œuvre des lois AGECE et Climat et Résilience, par exemple sur des sujets comme le :

- Oui-Pub,
- Le vrac,
- La consigne...

Cette nomination est la conséquence de l'action collective de COPACEL et de ses homologues des secteurs de l'acier, des métaux non ferreux, de l'aluminium et du verre, qui ont ensemble relancé l'Alliance Recyclage, une organisation qui est maintenant présente dans les principales instances nationales de gouvernance de l'économie circulaire et des filières de recyclage.

ÉPANDAGE

STRATÉGIE ZÉRO POLLUTION

La filière de valorisation des sous-produits papetiers par épandage pourrait être remise en cause

La loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit de réviser les référentiels réglementaires relatifs à l'innocuité environnementale et sanitaire des boues d'épuration valorisées sous forme d'épandage.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'agriculture et le ministère de la transition écologique ont proposé deux projets de textes, fin 2020 et début 2021. Le projet de décret relatif aux critères de qualité agronomique et d'innocuité des matières fertilisantes, dit décret « socle commun », fixe des teneurs maximales en éléments traces métalliques, inertes et impuretés pour les différentes catégories de matières fertilisantes, dont les cendres et les boues.

Ce projet de texte a fait l'objet de nombreuses discussions avec l'ensemble des parties prenantes en 2021 et 2022, ceci afin de garantir un haut niveau de protection sanitaire, tout en poursuivant des pratiques d'épandage.

Le décret « socle commun » est complété par un projet d'arrêté ministériel relatif aux conditions de stockage et d'épandage des matières fertilisantes. Ce projet d'arrêté vise à regrouper et harmoniser les prescriptions qui figurent aujourd'hui dans une cinquantaine d'arrêtés relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement. COPACEL a fait de nombreux commentaires sur ce projet d'arrêté en mettant en avant les spécificités des sous-produits papetiers.

Le Plan d'action « Zéro Pollution » de l'UE va induire des modifications des outils de production

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, le 12 mai 2021, la Commission européenne a adopté le plan d'action « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols ». L'ambition « zéro pollution » pour 2050 est de ramener la pollution de l'air, de l'eau et des sols à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels, ceci afin de créer un environnement sans substances toxiques. Ce plan d'action se traduit par des objectifs, pour 2030, visant à accélérer la réduction de la pollution à la source.

Dans ce cadre, la Commission européenne prévoit de revoir la directive sur les émissions industrielles (IED) et le règlement REACH.

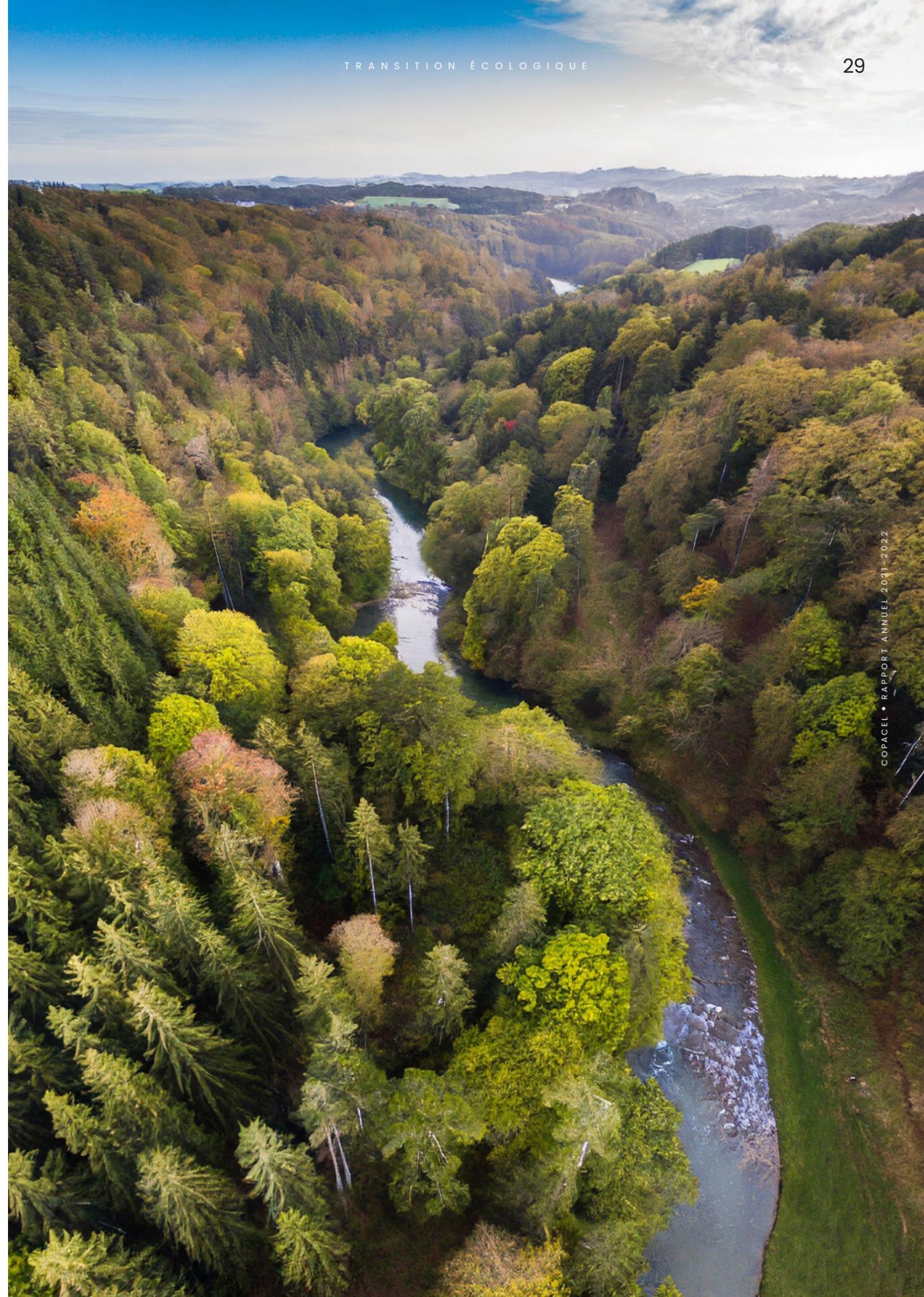
Elle a déjà affiché dans sa stratégie sur les produits chimiques (publiée en octobre 2020) sa volonté de limiter l'utilisation des produits chimiques aux produits sûrs et durables. COPACEL, en association avec CEPI, veillera à ce que les modifications réglementaires apportées ne conduisent pas, dans les faits, à devoir stopper la production industrielle (et importer d'autres régions du monde les produits qui ne pourraient plus être fabriqués en Europe).



AMBITION

« zéro pollution »
pour

2050



03

SOCIAL

Réinvestir notre capital humain pour renforcer l'attractivité de notre industrie



LE DIALOGUE SOCIAL

COPACEL entretient un dialogue social nourri avec les partenaires sociaux au travers de l'Union Intersecteur Papiers Cartons pour le Dialogue et l'Ingénierie Sociale (UNIDIS), la structure créée avec les autres organisations professionnelles de la filière papetière. C'est grâce à cette structure que sont assurés les travaux concernant la sécurité sur les lieux de travail, la formation et l'attractivité des métiers.

LE DIALOGUE SOCIAL A PERMIS DE CONCLURE DES ACCORDS SUR DES SUJETS IMPORTANTS

Au sein de la branche papetière s'appliquaient quatre conventions collectives. La fabrication des papiers et cartons était ainsi concernée par une convention applicable aux ingénieurs et cadres, et par une autre relative aux autres catégories de salariés. Similairement, deux conventions existaient pour les métiers de la transformation des papiers et cartons. Au terme d'un travail de cinq années, ces quatre conventions ont été modernisées et fusionnées dans un document unique, signé par les Organisations Syndicales représentatives le 29 janvier 2021. Cette convention, étendue par le Ministère du Travail le 6 avril 2022, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.



Très attachées au développement de l'alternance, les organisations professionnelles de la filière papetière et les partenaires sociaux ont signé le 21 avril 2021 l'accord Pro-A, qui a été étendu par un arrêté du 28 décembre 2021. Ce dispositif de formation en alternance permet à des salariés de développer leurs compétences, ou de changer de métier, en obtenant des diplômes ou des certifications reconnus au sein de la Branche. Dans la mesure où la mise en œuvre de ce dispositif permet aux entreprises d'accompagner les mutations technologiques et économiques de l'industrie papetière, plusieurs d'entre elles ont pu bénéficier des fonds prévus à cet effet par l'OPCO2i, l'opérateur accompagnant les entreprises industrielles dans leurs projets de formation professionnelle.

En 2021, des négociations ont également été menées sur les salaires minima conventionnels, sans aboutir à un accord. En conséquence, dans un contexte de forte inflation et d'augmentations successives du SMIC, de nouvelles propositions ont été effectuées, afin de revaloriser les minima conventionnels de 2,8 % à 5,0 % (selon les coefficients) pour les OETAM, et de 2,8 % et 2,9 % pour les Ingénieurs & Cadres. Des discussions ont également eu lieu avec les partenaires sociaux sur la revalorisation de diverses primes (panier de nuit, avantage pécuniaire de nuit...). Début 2022, ce dialogue a abouti à un accord majoritaire.

COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

RELANCE DES TRAVAUX RELATIFS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2021, l'UNIDIS a relancé ses travaux de prévention des risques professionnels, en réactivant la Commission Santé et Sécurité au Travail (SST).

LE RENOUELEMENT DES COMPÉTENCES : UN ENJEU MAJEUR POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

D'ici 2030, près de 40 % des opérateurs et techniciens en production ou maintenance des sites papetiers seront partis à la retraite. Ces nombreux départs, et le contexte de fortes évolutions des métiers, nécessitent de renouveler les compétences, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Afin de faciliter ce renouvellement, et mettre en œuvre la politique emploi/formation définie par l'accord de branche et la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation), l'UNIDIS s'appuie sur deux entités : l'AFIFOR, association paritaire chargée de l'apprentissage, et UNIDIS STRATEGIE ET AVENIR, organisme de formation chargé de la formation continue et des certifications professionnelles au sein de la filière.

TROIS SOUS-COMMISSIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE :



- Management des risques internes et externes
- Gestion des risques liés aux situations de travail
- Communication et développement de la culture SST en entreprise



L'instauration d'une direction unique « Emploi-Formation » au sein de l'UNIDIS a permis de mieux coordonner ces deux entités, et ainsi de répondre plus efficacement aux besoins des entreprises.

Une autre nouveauté a consisté à renforcer la visibilité des métiers des industries du papier et du carton, en créant une bannière commune IPC (Industrie Papier Carton), un nouveau logo, une nouvelle signature et un univers graphique associé. Cette marque de Branche est dorénavant utilisée pour promouvoir les métiers et les formations de l'industrie papetière auprès des jeunes et des partenaires institutionnels.



Sur le plan financier, la Branche dispose de moyens nécessaires au pilotage de la certification des compétences, grâce à une convention annuelle signée avec l'opérateur de compétences OPCO2i. À cet outil s'ajoute la Convention Relance Industrie, signée avec l'État, qui a bénéficié à de nombreuses entreprises pour investir dans la formation.



DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE PAPIÈRE

La pandémie a largement freiné les actions de découverte des métiers en raison de l'annulation de nombreux salons et manifestations. Cette période a cependant été mise à profit pour renforcer la communication digitale, et ainsi augmenter le nombre de messages diffusés sur les réseaux sociaux comme Instagram, Facebook, Youtube et LinkedIn.

Cette communication a notamment visé à augmenter le taux d'apprentis dans la filière, pour passer de 2 % des effectifs en 2021, à 3 % en 2025.

Malheureusement, les entreprises peinent à trouver des candidats, surtout pour les métiers de la production-maintenance, de sorte que seuls 56 % des sites papetiers accueillent un ou plusieurs apprentis.



ZOOM SUR

Les apprentis

Comme les salariés, ils peuvent compter sur la plateforme de formation LMS MAllearningfab.fr, qui propose 32 modules en ligne, tous dédiés aux métiers de la production ou de la transformation du Papier Carton. Depuis deux ans, elle a comptabilisé 500 utilisateurs et près de 1 800 inscriptions aux modules.

Les certifications

Cette montée en compétence peut être matérialisée par l'obtention de certifications (CQP/CQPI ou CCP/CCPI). L'offre de certification compte en 2021 19 CQP/CQPI et 22 CCP/CCPI, permettant de couvrir l'ensemble des métiers et des compétences. Une ingénierie a par ailleurs été lancée par l'Observatoire des Métiers, pour l'ouverture en 2022 d'un campus de la maintenance papetière et cartonnrière.

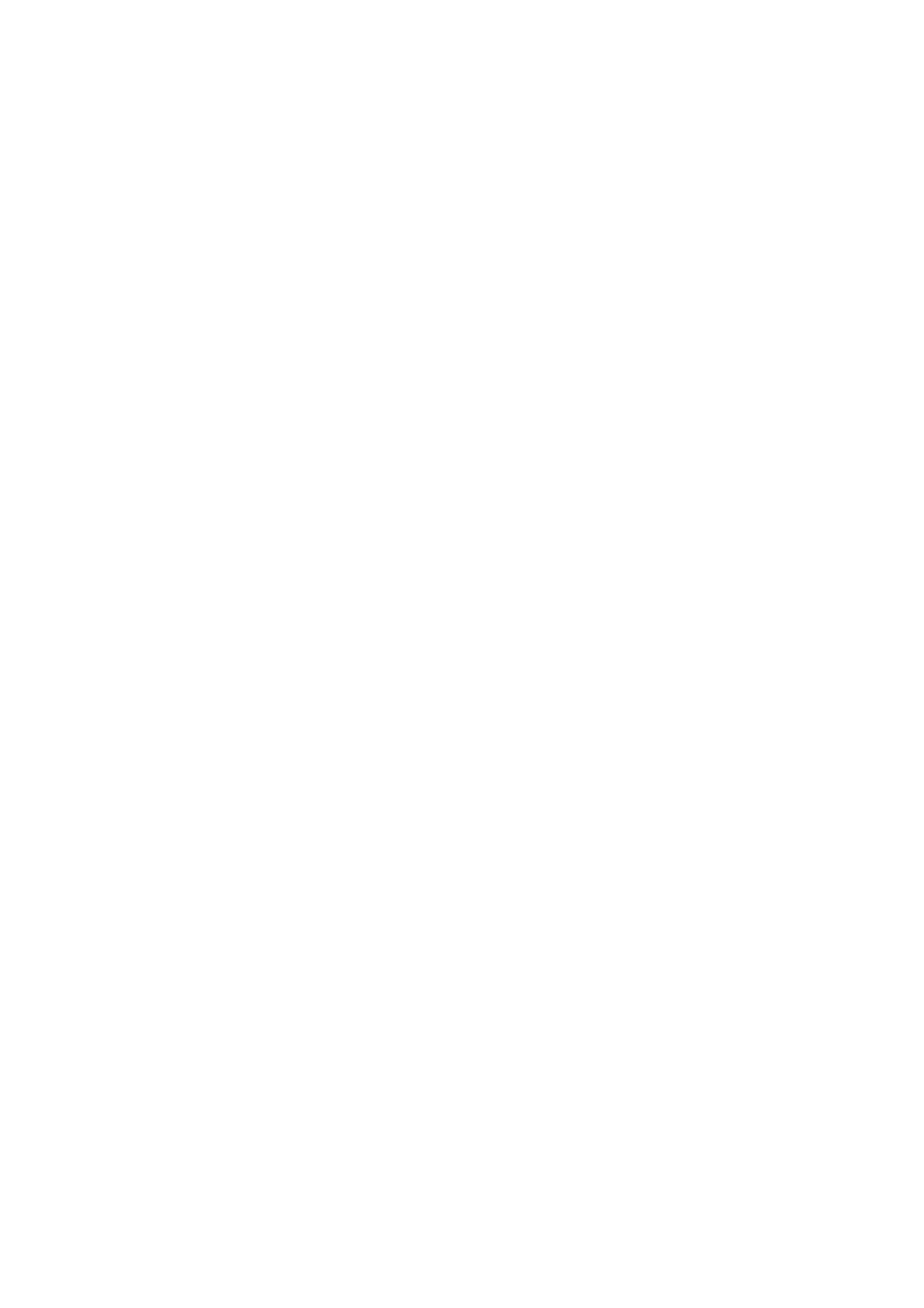
3 % **56 %**

taux d'apprentis souhaité dans les effectifs 2025

des sites papetiers accueillent un ou plusieurs apprentis

Découvrez-en plus sur WWW.COPACEL.FR





copacel.fr

